

**Séance du 31 mars 2011**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.**

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jausaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à Mme Lauqué, M. Causse à Mme Bisauta, M. Lozano à Mme Chevrel, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Opération îlot Belfort – Relogement temporaire de La Poste et de la mutuelle Ociane – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public

Dans le cadre des travaux de construction de l'îlot Belfort, les bureaux de La Poste et la mutuelle Ociane doivent être déplacés, à proximité du site, pour assurer la continuité de leur activité.

Ces deux entreprises seront donc installées provisoirement square Gambetta (La Poste) et quai Bergeret (mutuelle Ociane).

Aux termes des tarifs fixés par la délibération du conseil municipal du 27 mai 2010, le montant de l'occupation du domaine public s'élèverait pour l'un et l'autre à :

- La Poste : 506 €/mois
- la mutuelle Ociane : 84 €/mois

S'agissant d'une délocalisation de services effectuée à la demande de la Ville, il est demandé au conseil municipal d'accorder à La Poste et à la mutuelle Ociane, l'exonération

de la redevance d'occupation du domaine public pour toute la durée d'installation sur les sites visés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.